

- Les bureau électoral locaux et autres bureaux électoraux supplémentaires (s'il y a lieu) sont ouverts du lundi au samedi, de 10 h à 20 h, et le dimanche, de 12 h à 17 h.
- Les candidats peuvent déposer une **Déclaration de candidature (F0400)** auprès du DGE et du bureau central d'Élections Ontario à tout moment avant l'émission du décret de convocation des électeurs.
- Pour obtenir les coordonnées du bureaux du directeurs du scrutin, veuillez consulter le site Web d'Élections Ontario (**www.elections.on.ca/fr**).
- Pour toute question concernant la Loi sur le financement des élections (LFE), veuillez communiquer avec la Division de la conformité en composant le **1 866 566.9066** ou en envoyant un courriel à **electfin@elections.on.ca**.

• Les bureau électoral locaux et autres bureaux électoraux supplémentaires (s'il y a lieu) sont ouverts du lundi au samedi, de 10 h à 20 h, et le dimanche, de 12 h à 17 h. • Les candidats peuvent déposer une Déclaration de candidature (F0400) auprès du DGE et du bureau central d'Élections Ontario à tout moment avant l'émission du décret de convocation des électeurs. • Pour obtenir les coordonnées du bureaux du directeurs du scrutin, veuillez consulter le site Web d'Élections Ontario (www.elections.on.ca/fr). • Pour toute question concernant la Loi sur le financement des élections (LFE), veuillez communiquer avec la Division de la conformité en composant le 1 866 566.9066 ou en envoyant un courriel à electfin@elections.on.ca.		Publication du décret de convocation des électeurs												Clôture du dépôt des déclarations de candidature									Vote par anticipation dans les bureaux régionaux							Jour du scrutin							
		mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	Après le scrutin					
		5 août	6 août	7 août	8 août	9 août	10 août	11 août	12 août	13 août	14 août	15 août	16 août	17 août	18 août	19 août	20 août	21 août	22 août	23 août	24 août	25 août	26 août	27 août	28 août	29 août	30 août	31 août	1 ^{er} sept	2 sept	3 sept						
		29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	+1 à +15					
Options de vote	Vote par bulletin spécial Vote en personne et visites à domicile		28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1							
			10 h - 20 h			12 h - 17 h	10 h - 20 h					12 h - 17 h	10 h - 20 h					12 h - 17 h	10 h - 20 h					12 h - 17 h	10 h - 20 h		10 h - 18 h										
	Vote par bulletin spécial Acceptation des demandes de vote par la poste	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6 18 h												
	Vote par bulletin spécial Acceptation par les bureaux des directeurs du scrutin des demandes de vote par la poste		28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0 18 h						
	Vote par anticipation dans les bureaux régionaux (10 h-20 h)																						8	7	6												
	Jour du scrutin (9 h-21 h)																														0 21 h						
	Vote en personne au moyen de la TAV dans les bureaux des directeurs du scrutin																						8	7	6	5	4	3	2	1	0						
Ouverture des bureaux		29	28																																		
Déclaration de candidature (F0400) Dépôt du F0400 par les candidats auprès des bureaux des directeurs du scrutin, jusqu'au jour 14, à 14 h		29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14 14 h																				
Date limite de dépôt de la politique de protection de la vie privée																14 14 h																					
Réunions d'information à l'intention des candidats							24 1 ^{re}													10 2 ^e																	
Inscription en ligne, modification, liste	Inscription en ligne	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10 23 h59																
	Modification dans les bureaux des directeurs du scrutin	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1 20 h							
	Liste des électeurs (F0313) Liste mise à la disposition des candidats à 11 h	29 Version préliminaire de la Liste des électeurs 14 h																			10 Vote par anticipation 11 h							3 Jour du scrutin 11 h									

		Publication du décret de convocation des électeurs												Clôture du dépôt des déclarations de candidature									Vote par anticipation dans les bureaux régionaux								Jour du scrutin	
		mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer		
		5 août	6 août	7 août	8 août	9 août	10 août	11 août	12 août	13 août	14 août	15 août	16 août	17 août	18 août	19 août	20 août	21 août	22 août	23 août	24 août	25 août	26 août	27 août	28 août	29 août	30 août	31 août	1 sept	2 sept		
		29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	+1 à +15
Mise à disposition des avis et des rapports par les bureaux des directeurs du scrutin	Liste des noms rayés à destination des candidats Consulter le Guide à l'intention des candidats (F0405)		28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1		
	Avis relatif aux tests de cohérence et de précision des tabulatrices de vote (F1308)						24																									
	Avis aux électeurs (F0230) Indiquant la date et l'heure de la compilation officielle																	13														
Distribution	Distribution du guide sur le vote en Ontario								22	21	20	19	18	17	16	15																
	Distribution des CIE														16	15	14	13														
Formation et test de cohérence et de précision à l'intention des SPT par le fournisseur	SPT-TVf																		11													
	STVA																			10												
	Jour du scrutin (SPT)																					9	8	7	6	5						
Publicité Politique	Publicité politique	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2 ² _{3 h59}			
	Interdiction de la publicité politique																												1	0		
Après le scrutin	Test de cohérence et de précision																															• Urbaine +1 • Rurale jour +2
	Conciliation des noms rayés																															À partir de +1
	Compilation officielle																															Consulter à l'Avis aux électeurs (F0230) pour connaître la date et l'heure de la compilation officielle.